

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°117/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **03 septembre 2026** Date d'affichage : **10 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 09 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, adjoints

Jean-Pierre THOMAS, Gilles DELASSUS, Catherine REBATEL, Margot MERLE, Mikhaël VON BRASCH, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Muriel PAYAN à Marie-Dominique DUBOIS DENEL

Myriam BERAUD à Xavier DUPORT

France-Marie JOSSERAND à Fabrice LOISEAU

Violaine PIQUET-GAUTHIER à Julien PHILIP

Mikhaël VON BRASCH a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	11
VOTANTS	:	15

OBJET : BUDGET DES GRANDS BAINS - DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget des Grands Bains afin d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement :

- + 30 000€ à l'article 6588 pour permettre le remboursement des clients
- Ces crédits supplémentaires sont prélevés sur le compte 6061 (-30 000€)

L'ensemble des mouvements est décrit sur le tableau ci-après :

AR Prefecture

005-210500799-20260909-117_2026-BF
Reçu le 14/09/2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	30 000.00 €		0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les nouvelles inscriptions budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Mikhaël VON BRASCH

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr